



Paris, le 1^{er} juin 2020

LA PRÉSIDENTE

à

*Madame la Préfète de la région
Nouvelle-Aquitaine*

Préfecture de Région
Esplanade Charles-de-Gaulle
33077 Bordeaux Cedex

Objet : Projet de construction d'une passerelle longeant la maison autrefois habitée par Pierre Loti à Hendaye

Réf. : Arrêté du maire d'Hendaye n° PA 06426019B0003 du 31 janvier 2020

Madame la Préfète de région,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièces jointes, pour votre information et suivi du dossier, copies des courriers que j'ai adressés à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, à Monsieur le Maire d'Hendaye, ainsi qu'à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France.

Ces courriers ont pour objet de faire part à ces autorités de notre opposition au projet de passerelle piétons et cyclistes que l'arrêté cité en référence autorise. Notre analyse des éléments constituant ce projet nous a conduit au vote d'une motion, transmise dans ces courriers, adoptée à l'unanimité par les membres de notre association lors de son assemblée générale annuelle, qui s'est déroulée le 10 mars 2020 à Paris. En effet, l'Association Internationale des Amis de Pierre Loti, que j'ai l'honneur de présider, a notamment pour objet statutaire (article 5 point 5) de « participer à la sauvegarde des lieux associés à la mémoire de Pierre Loti ». Il nous paraît impensable de célébrer en 2023 le centenaire de la mort de Loti en inaugurant, à Rochefort, une maison-musée ayant légitimement retrouvé son lustre, après avoir altéré, par ailleurs, l'intégrité de la maison où il est mort.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète de région, l'assurance de ma considération distinguée.

Marie-Ange GERBAL